

ALIMENTATION DU GPU



DES TERRITOIRES

ET DE LA RURALITÉ

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Site école pour la formation

https://gpu-dev.ign.fr/BdU1gAV1V7ry4UL/



Ce site, copie de la version 2 du Géoportail de l'Urbanisme, est un environnement d'apprentissage à destination des DREAL et DDT, dans le cadre des séances de formation organisées par l'équipe projet. PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

consultez le glossaire »



Questions des collectivités

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/contact/



Questions des collectivités

Accueil > Contact > Contacter en tant qu'autorité compétente

CONTACT

Vous avez une question, une suggestion ?

* Votre question concerne :

Choisissez la catégorie

Utilisation du portail (affichage, téléchargement)

Standard CNIG

Documents d'urbanisme ou servitudes d'utilité publique Comptes utilisateurs

> Affichage d'un message invitant à contacter l'administrateur local



.

Sommaire

- 1. Le rôle des services déconcentrés
- 2. Les profils habilités à alimenter le GpU
- 3. Les étapes d'alimentation
- 4. Le téléversement dans le GpU
- 5. <u>Exercice</u>: publier un DU et une SUP



Le rôle des services déconcentrés



Le rôle des services déconcentrés





Les services déconcentrés se recentrent sur 2 missions : charger les SUP MTES/MCT/MAA et accompagner les autorités compétentes en matière de DU



Le rôle des services déconcentrés



De L'URBANISME

Les profils habilités à alimenter le GpU



Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Autorité responsable du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national (Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	Tester la conformité du DU	 Tester la conformité du DU Téléverser le DU dans le GPU Prévisualiser le DU 	 Tester la conformité du DU Téléverser le DU dans le GPU Déléguer ses droits d'alimentation Prévisualiser le DU Publier le DU



Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire



Les étapes d'alimentation



Déclarer son territoire au règlement national d'urbanisme (RNU)

Page Mon territoire de compétence :

MON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

Filtrer mes territoires						
Nom de maillage :	Rechercher un maillage		Type :			•
Enfant de :	Rechercher un maillage					
Vider le filtre						Rechercher
Affichage de 1 - 1 sur 1						Page 1 / 1
\$ Туре	♦ Nom	♦ Titre		🗢 Soumise au RNU	Action	
Commune	88516	VITTEL		O Non		



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

<u>Option 1</u> – L'autorité compétente assure seule la numérisation de son DU et l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

<u>Option 2</u> – L'autorité compétente fait appel à un prestataire pour la numérisation de son DU et assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

<u>Option 3</u>: L'autorité compétente délègue la numérisation <u>et</u> le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires



Le téléversement dans le GpU



Démonstration: 200031276_SCOT





Validateur GPU

Comment éviter le statut "Non valide" A

Erreurs les plus courantes

Journée GPU en BFC - 10/12/2019





Rôle du validateur du GPU :

- Vérifie la conformité de vos documents aux standards CNIG
- Édite un rapport de conformité





Valeurs incompatibles

Certaines valeurs attributaires sont encadrées par le standard

Erreur	INFO_SURF	TYPEP	6	cnig_CC_2017	La valeur renseignée (02) ne correspond pas à une valeur autorisée (15,
					99).

 Leur non-respect entraîne systématiquement une erreur bloquante



PRÉFET A CÔTE-D'OR



- Erreurs de caractères dans les noms des fichiers ou des dossiers...
 - 21xxx_orientation_an@agement_20171109.pdf
 - 21xxx _orientation @menagement_20171109.pdf
 - 21xxx _orientation_amenagement_20171109.pdf





Mepat

Hiérarchie et noms des dossiers

Un dossier 'racine ¹21⁽¹⁾²¹⁽¹⁾²⁰¹⁶⁰³³¹

 Les dossiers pour chaque type de documents
 Donnees_geographiques
 Pieces ecrites

Les pièces écrites

- 📔 0_Procedure
- 1_Rapport_de_presentation
- 🛯 2_PADD
- 3_Reglement
- 4_Annexes
- 5_Orientations_amenagement



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Erreur d'année du standard

- L'année du standard CNIG utilisé est déclarée dans les métadonnées,
- Architecture des fichiers différentes selon l'année
 - noms des fichiers, des dossiers...)
 - Ex : nommage des fichiers :
 - PLU au standard CNIG 2014

JONE_URBA.shp



PREFT

Mepat

PLU au standard CNIG 2017





□ 3 niveaux :

Mepat

- 🛛 Valide 🗎
- 🗉 Valide avec anomalies 🛛 📃
- 🗉 Non valide 🛛 🛕 📄

Détails

▲ II y a 6 erreurs de cette nature

Туре	Table	Champ	Identifiant	Modèle	Message
Erreur	INFO_SURF	TYPEP	1	cnig_CC_2017	La valeur renseignée (02) ne correspond pas à une valeur autorisée (15, 99).
Erreur	INFO_SURF	STYPEINF	1	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.
Erreur	INFO_SURF	TYPEINF	1	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.
Erreur	INFO_SURF	TYPEP	6	cnig_CC_2017	La valeur renseignée (02) ne correspond pas à une valeur autorisée (15, 99).
Erreur	INFO_SURF	STYPEINF	6	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.
Erreur	INFO_SURF	TYPEINF	6	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.



La publication dans le GpU



Quatre modes de publication

Publication d'un document opposable

> entraîne la dépublication d'un éventuel document auparavant publié

Publication d'un document annulé partiellement

> entraîne la suppression du document opposable préalablement publié

Publication d'un document annulé totalement

> entraîne la suppression du document opposable préalablement publié

Publication d'un document historique



Prise en compte des annulations



Publication

Le clic sur Publier conduit à la page d'informations détaillées du document :

eil > Mon espace > Mes doo	cuments > 88100_PLU_20	120101		
GÉNÉRALITÉS				Chaix du tura da
Publication	Publier un DU opposable	Publier un DU annulé partiellement Publier un	DU annulé totalement Publier un ancien DU	choix du type de
Actions	. 📄 👁 🛍			publication
NFORMATIONS				
Téléversé le			30/05/2018 à 15:24	
Publié le			30/05/2018 à 15:46	
Statut			A publier	
Version			13	
Nom de l'archive			88100_PLU_20120101	
Nom du document			DU_88100	
Maillage			Chef-Haut	
CONTRÔLE DE I	LÉGALITÉ			
Etat de l'acte: Acte non dem	andé sur le GPU			
HISTORIQUE				
Nom DU		Emprise	Date d'approbation	Lien de téléchargement
88100_PLU_20120101		88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101		88100	01/01/2012	*
88100_PLU_20120101		88100	01/01/2012	*
		88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101				
88100_PLU_20120101 88100_PLU_20120101		88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101 88100_PLU_20120101 88100_PLU_20120101		88100	01/01/2012	



Publication d'un document annulé

 La publication d'un document annulé entraîne la suppression du document opposable auparavant publié, la commune passe au RNU

EDITORIAL

L'annulation totale de ce document entraine l'absence de document opposable sur votre territoire de compétence.

Afin de publier le document opposable sur votre territoire, les choix suivants s'offrent à vous :

• J'ai déjà téléversé le DU opposable sur le GPU

Nous vous invitions à republier le DU en question en cliquant sur le bouton "Republier" présent en fin de ligne du document sur la page de gestion des documents.

· Je dispose du DU opposable au standard CNIG mais il n'est pas présent sur le GPU

Nous vous invitons à téléverser ce DU opposable sur le GPU. Pour cela, cliquez sur "Ajouter un dossier" dans la page de gestion des documents.

• Il n'existe pas de DU antérieur opposable, mon territoire de compétence passe au RNU

Nous vous invitons à déclarer votre territoire de compétence au RNU, depuis la page de gestion de vos territoires de compétence.



Exercice: publier un DU



Publier un DU / une SUP

- 1. Se connecter à un compte autorité compétente
- 2. Déléguer ses droits de téléversement à un délégataire
- 3. Se connecter à un compte délégataire
- 4. Téléverser un document d'urbanisme / une SUP
- 5. Vérifier la conformité au standard CNIG
- 6. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP
- 7. Se connecter à un compte autorité compétente
- 8. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP et le/la publier

